

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 27 juin 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 73

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis d'urgence de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 68'000.00 pour l'assainissement de la toiture du réservoir d'eau potable de Haute-Pierre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en une fois par un prélèvement au compte de réserve N° 9281.13 "Adduction d'eau".

Résultat de la votation : **Unanimité**

Ainsi délibéré en séance du 27 juin 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron